agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Etat des réseaux dans le grand Ouest : Un patrimoine à entretenir

Intervention du mercredi 25 janvier 2017

Olivier Brunner – Agence de l'Eau Loire Bretagne

Mon intervention

☞ **Quelques chiffres**

Quelques chiffres :

25

990 000

1,3

76

950

0,61

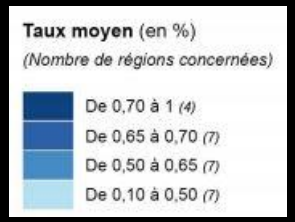

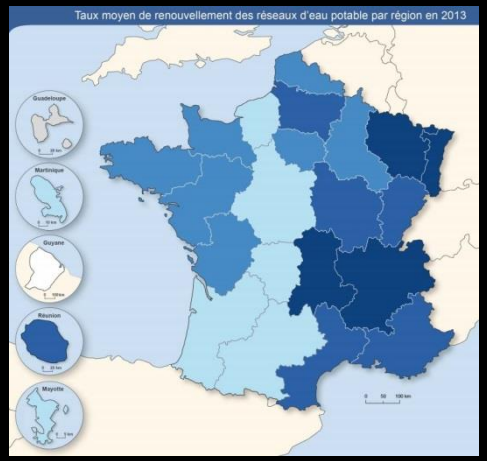

Mon intervention

- Quelques chiffres

- **Etat des lieux sur le bassin**

Le bassin Loire Bretagne :

- ➔ 28 % de l'hexagone
- ➔ 12,9 millions d'habitants
- ➔ démographie : empreinte rurale
- ➔ ressources en eau contrastées

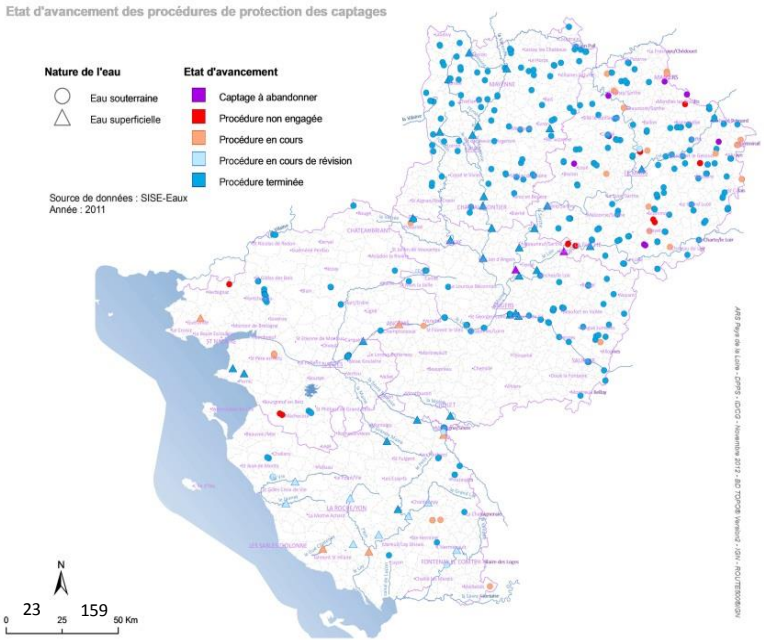

- **Un patrimoine très important :** **34 % du patrimoine national**
  Plus de 300 000 km de réseaux d'eau potable

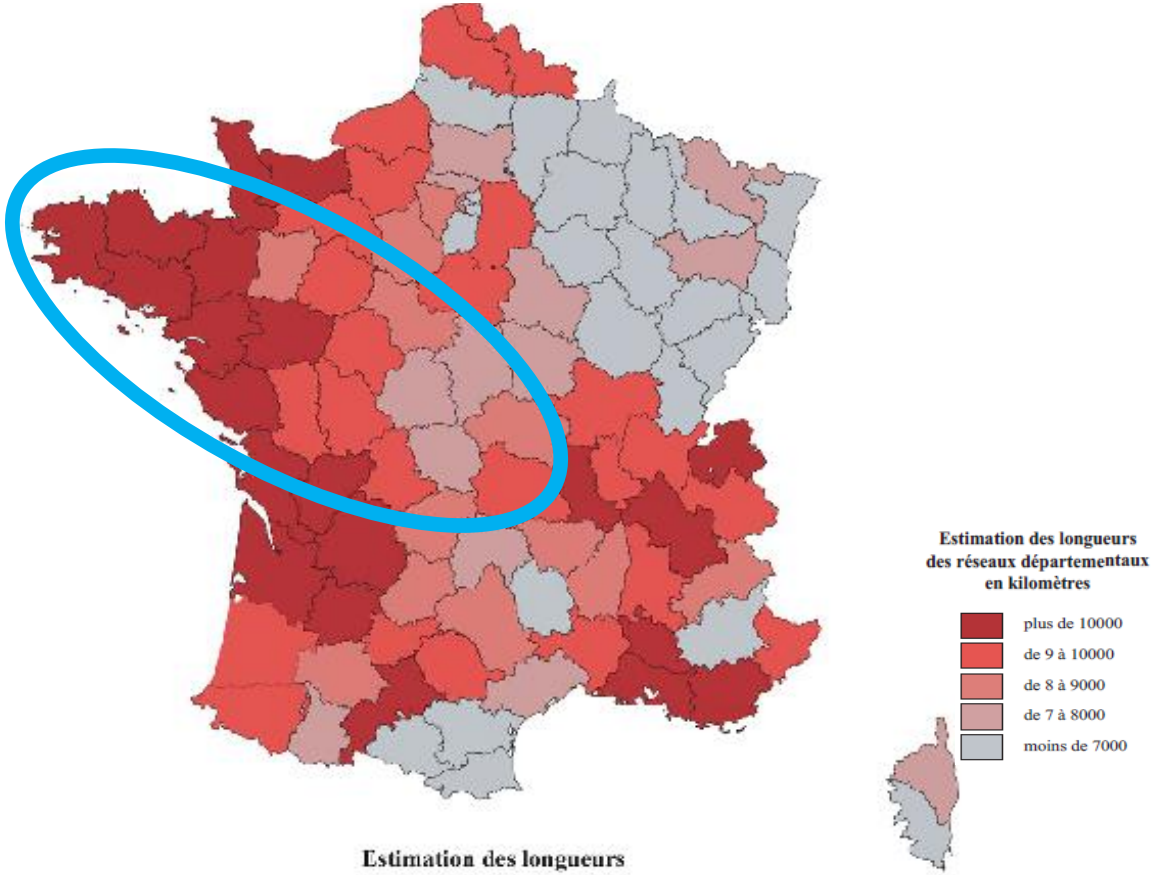

J.M CADOR, 2002

- **Un équipement tardif :**

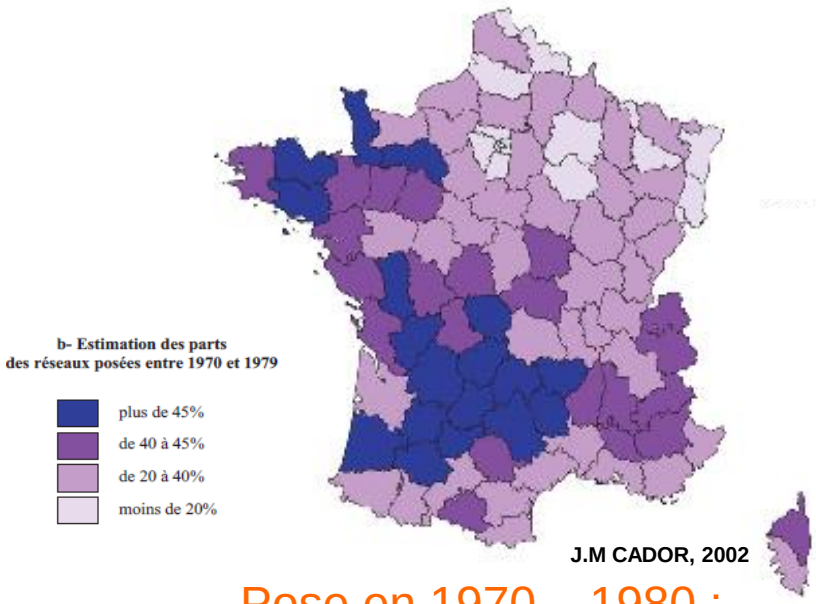

Pose en 1970 – 1980 :
équipement majoritaire

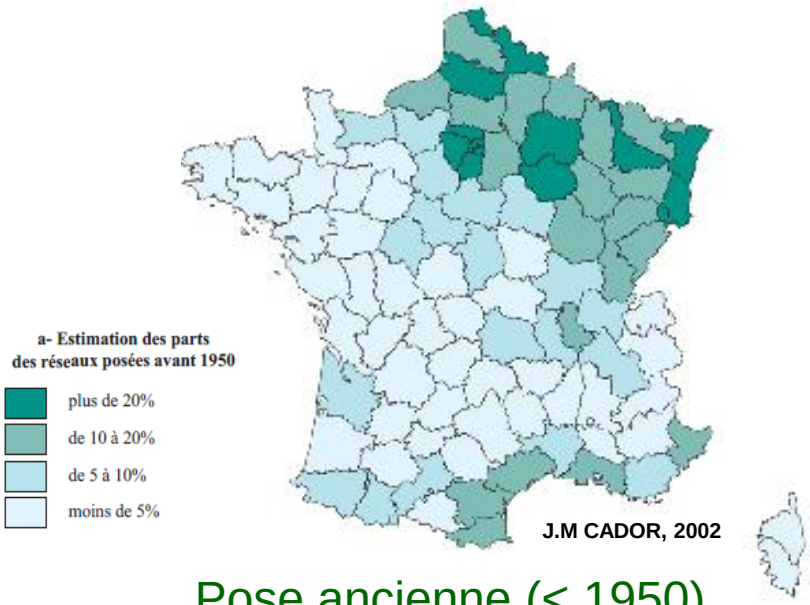

Pose ancienne (< 1950)
équipement minoritaire

Equipement tardif de l'habitat rural : pic entre 1965 et 1980

- Equipement rapide : pyramide des âges du réseau déséquilibrée
- Epoque de pose du PVC collé (1960-1975) avant le PVC emboité

- **Un équipement tardif : Exemple sur la Loire-Atlantique**

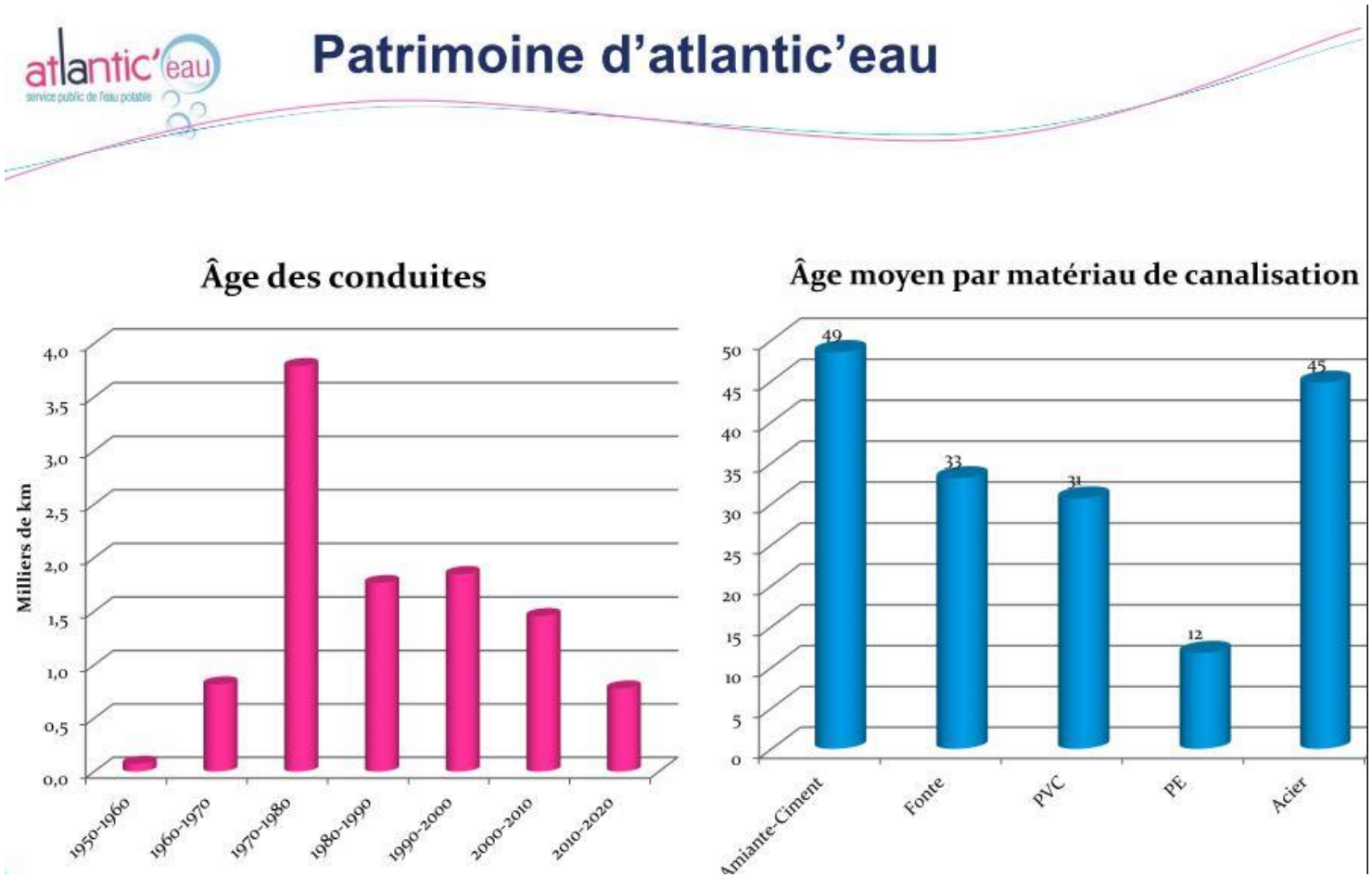

- **Un équipement fragile et une vigilance sanitaire :**

Problématique du PVC collé jusqu'à 1975 = emboitement rigide, fragilité

- Age moyen entre 35 et 45 ans, pour une durée de vie de 40 à 60 ans
- Hausse de la fréquence des casses prématurées
- Patrimoine de plus de 60 000 km sur le bassin LB à renouveler très prochainement, rapidement : 6 milliards d'euros !
- Dotation aux amortissements (M49) globalement insuffisante

Problématique ponctuelle sur PVC jusqu'à 1980 : relargage de chlorure de vinyle monomère (CVM) en bout de réseau

- **Un prix de l'eau « élevé » :**

LB : 1,67 € AEP + 1,41 € Ass. = 3,08 € HT + Redevances AE + TVA

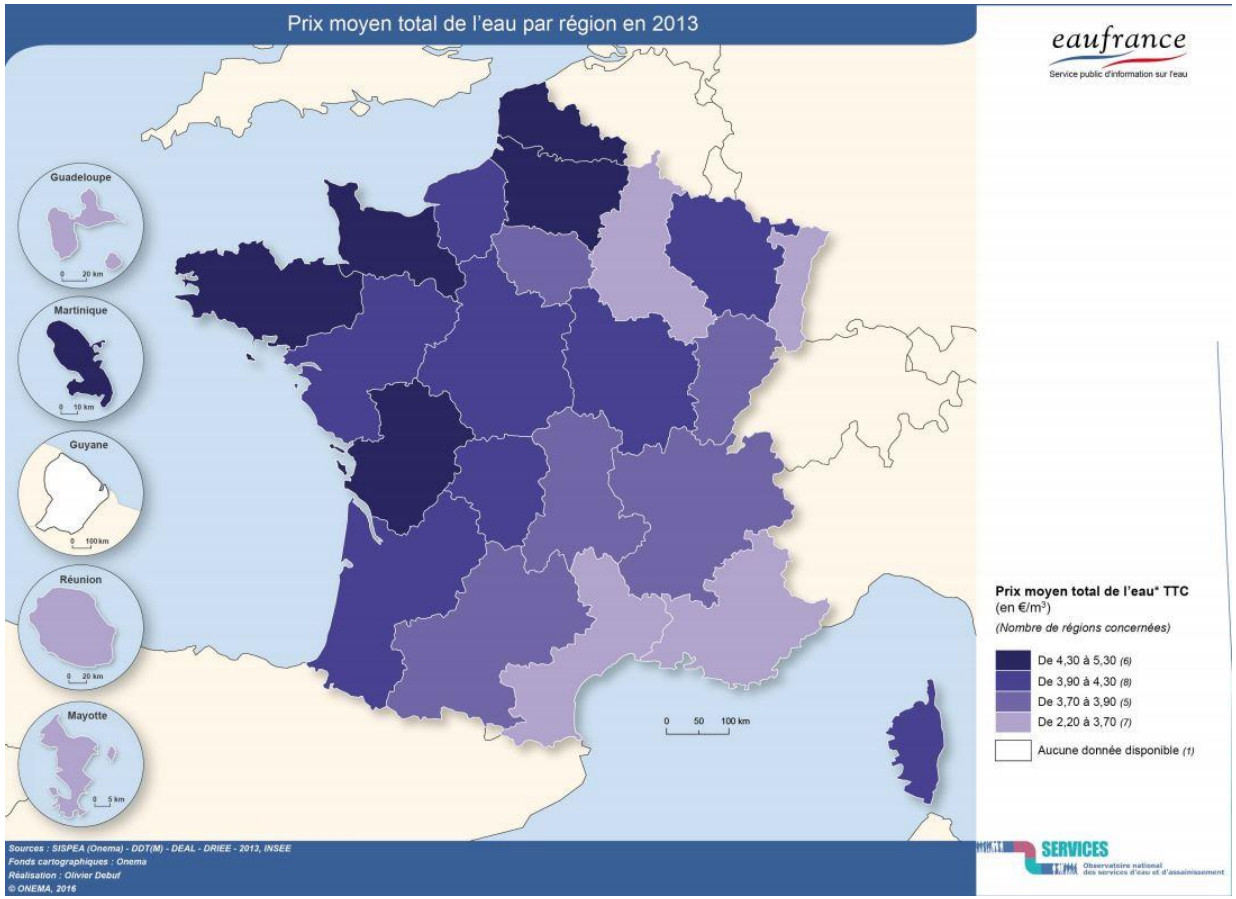

➢ Une baisse des consommations individuelles :

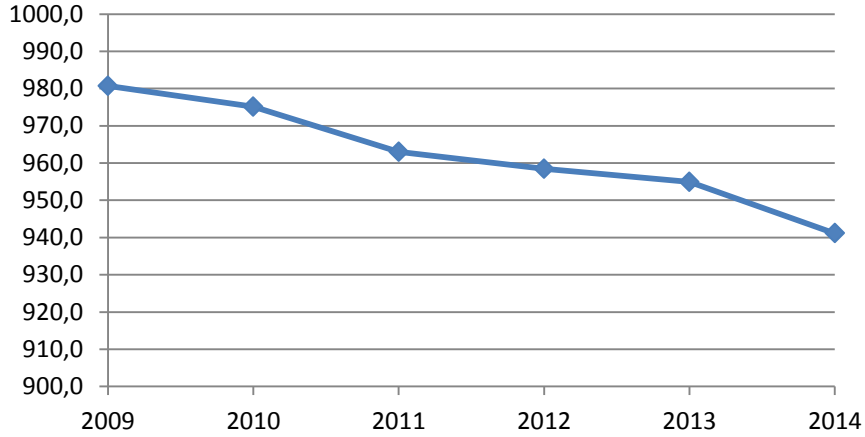

Prélèvements : 8 millions de m³ en moins par an

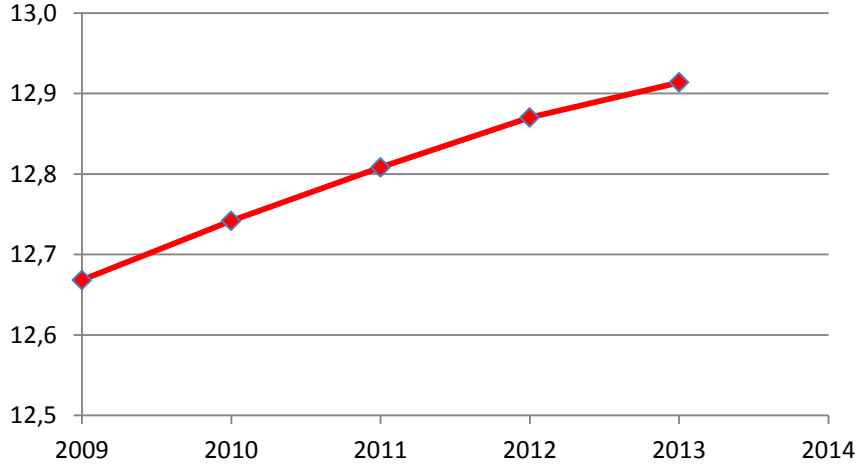

…malgré une population qui augmente de 0,5% par an

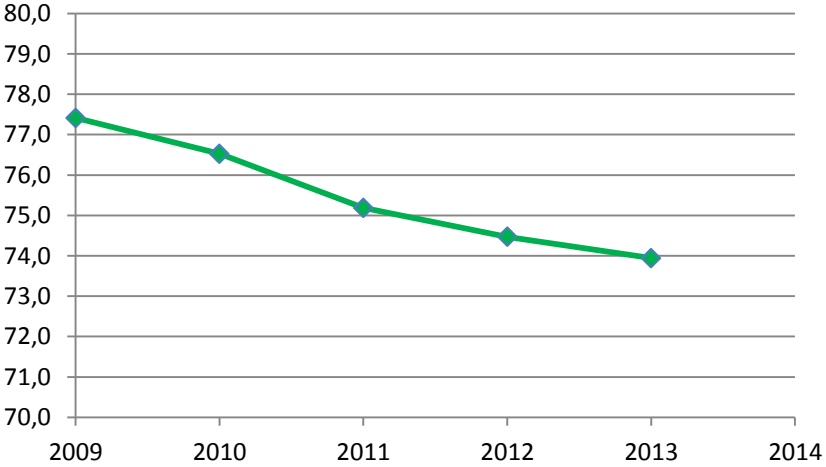

→ baisse annuelle de 867 litres prélevés / an / habitant (y compris gros consommateurs)

➢ Des rendements moyens très contrastés :

En Europe :

de 50% (Portugal, Irlande)
à 93-95 % (Allemagne)

En France :
Rendement RPQS = 76%

Sur le bassin Loire Bretagne :
Entre 67% et 87%
(Estimation des rendements Moyens sur 2010-2013)

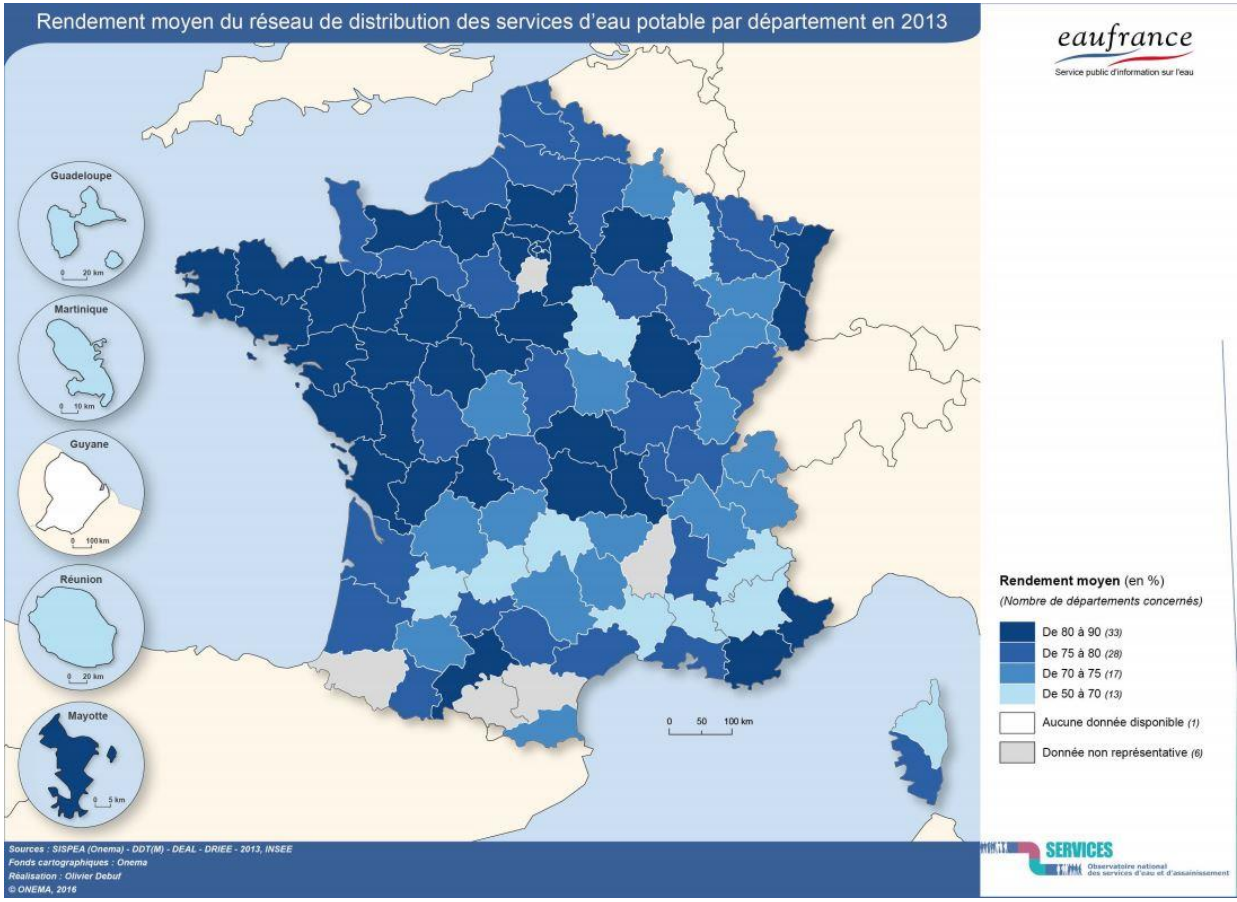

Mon intervention

- ☞ Quelques chiffres

- ☞ Etat des lieux sur le bassin

- ☞ **Quels outils pour l'agence ?**

Mise en œuvre de la loi Grenelle 2 : nouveau formulaire 2013, avec ses annexes « réseaux »

- Autant d'annexes à renseigner que de réseaux exploités
- Indicateur de performance RPQS P103.2B modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013
- Rendement avec volumes de service et consommés non comptés (≠ primaire)
- Renseignement obligatoire de toutes les valeurs

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU COMPLÉMENT AU FORMULAIRE GÉNÉRAL COLLECTIVITÉS
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
ANNÉE 2015

Remplir un formulaire par réseau exploité

Veuillez cocher les cases correspondant à votre situation et indiquer les valeurs demandées ou les corriger si les informations affichées sont erronées *.

Vous êtes : ☐ producteur d'eau potable uniquement → remplir un formulaire par réseau AEP client
☐ producteur et distributeur d'eau potable à des abonnés → remplir un formulaire par réseau AEP client et un formulaire pour votre réseau

Vous achetez de l'eau ? ☐ oui ☐ non Nom de votre fournisseur _____
Volume acheté : _____ m^3

CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU	
Nom du réseau :	_____
Volume total prélevé pour alimenter le réseau de distribution : (y compris les pertes dans les réseaux d'adduction et de transport)	_____ m^3
Valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale : (Indicateur de performance P103.2B)	_____
Valeur du rendement (1) : (Indicateur de performance P104.3)	_____ %
Valeur de l'indice linéaire de consommation (2) :	_____
Si la valeur du rendement est inférieure aux valeurs prescrites, le plan d'actions prévu à l'article L.213-10-9 du code de l'environnement a été établi :	☐ OUI ☐ NON

* Les valeurs demandées sont caractéristiques de votre service d'eau potable, telles que déclarées dans le service SISPEA, à l'exception du volume prélevé dont la valeur doit être déterminée à partir du volume distribué, majoré des fuites sur le réseau. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement : www.services.eaufrance.fr (rubrique « L'observatoire ») sur lequel vous trouverez une aide au calcul de vos indicateurs : indice de connaissance, rendement, indice de consommation et rendement cible et vous pourrez produire une fiche récapitulative.
La saisie sur SISPEA ne vous exonère pas de transmettre la présente déclaration à votre agence de l'eau.

(1) Le rendement du réseau de distribution d'eau est calculé pour l'année ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années.

(2) L'indice linéaire de consommation est égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres.

Le calcul avec les variables de performance du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable est donc :
[VP.063 + VP.201 + VP.220 + VP.221 + VP.061] / VP.077 / 365.

ALIMENTATION DU RÉSEAU : veuillez cocher les dispositifs de mesure des volumes d'eau alimentant ce réseau et corrigez les informations inexactes :

☐

Instruction DEB du 16 juin 2015 sur le doublement de la redevance

Calendrier d'application + précisions sur les principales questions adressées par les collectivités aux agences :

- **Période de pose** :
  < 1945 : précision de l'âge non nécessaire (« < 1945 »)
  1945 – 1985 : précision à 5 ans près,
  1985 – 2000 : précision à 2 ans près,
  > 2000 : précision de l'année

- **Délimitation du « réseau de distribution »** correspondant à chaque formulaire annexe : *UDI ou regroupement d'UDI que jugera adéquat la collectivité*

- **Collectivité productrice** : responsable de la fourniture des informations des collectivités distributrices.

- **Contrôles des déclarations** : mise en œuvre *à postériori*

Impact de la mise en œuvre pour l'année de redevance 2014

- Impact financier pour une commune de 1 000 habitants avec ICGP < 40 points

  + **2 700 €** (hors ZRE) ou **3 500 €/an** (en ZRE)

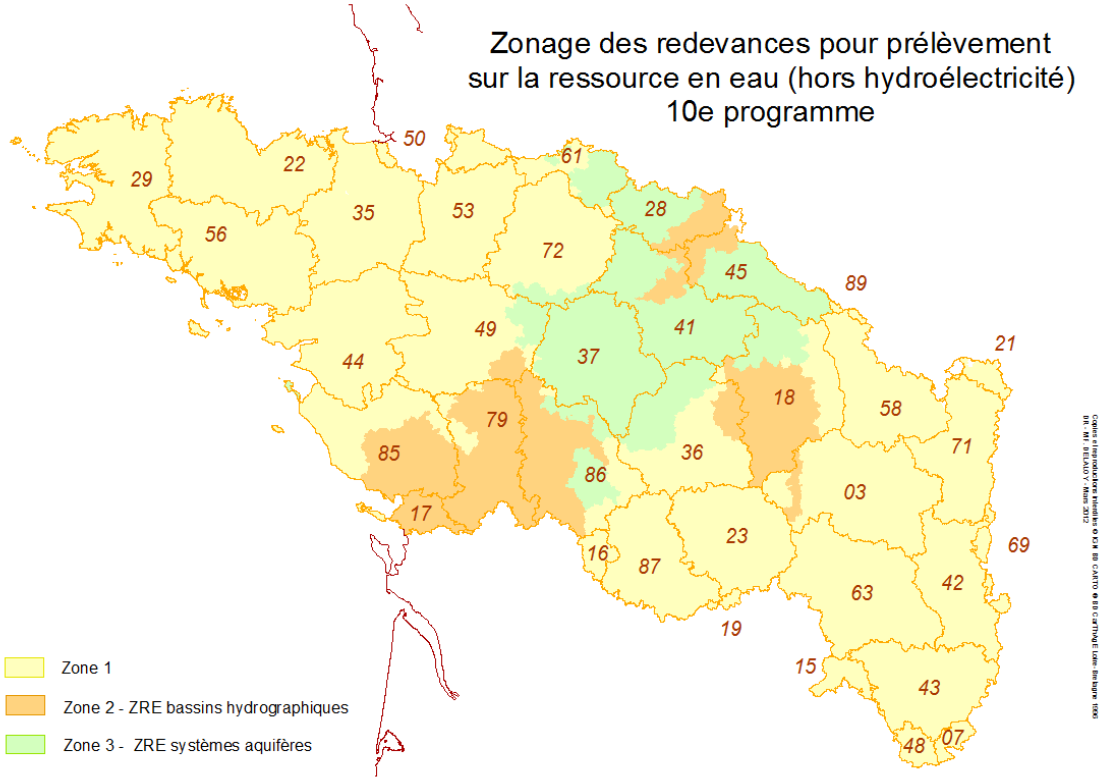

Impact de la mise en œuvre pour l'année de redevance 2014

- 2013 : **411**/1677 (24,5%) dossiers concernés
- 2014 : **187**/1676 (11,2%) dossiers concernés

Montant complémentaire perçu = 507 K€

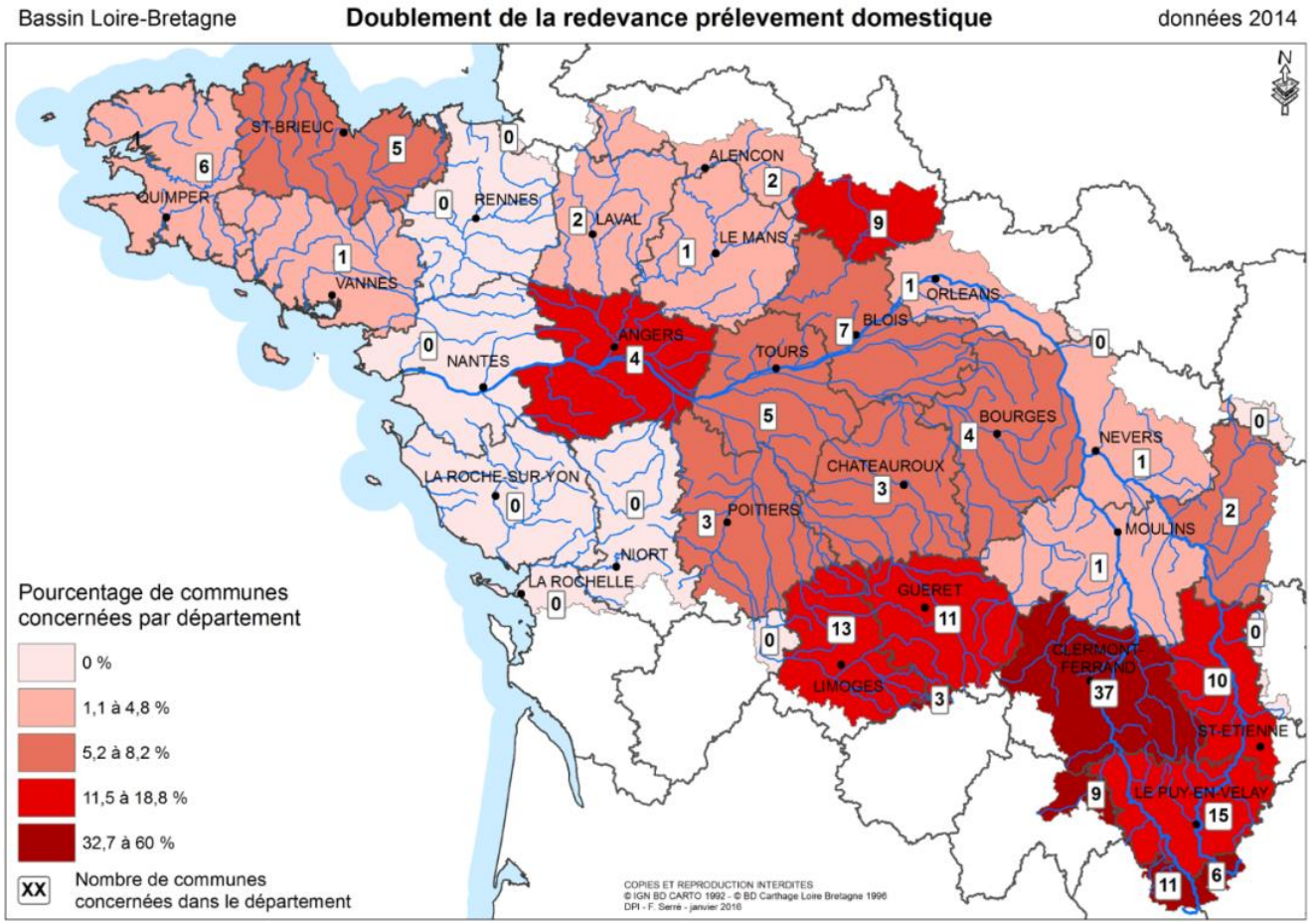

Principaux enseignements du traitement des dossiers de redevance 2014

- Redevables concernés : petites collectivités rurales, principalement en régie
- Faible réaction des collectivités, y compris de quelques collectivités urbaines inattentives : ICGP mal compris
- Structuration de cellules d'appui départementales (CD, DDT…) aux collectivités, face à la problématique Grenelle mais aussi RPQS → SMG 35, dép. 45, 29,…

Pour l'agence, une étude ciblée en cours en vue d'actions correctives et des contrôles en 2017

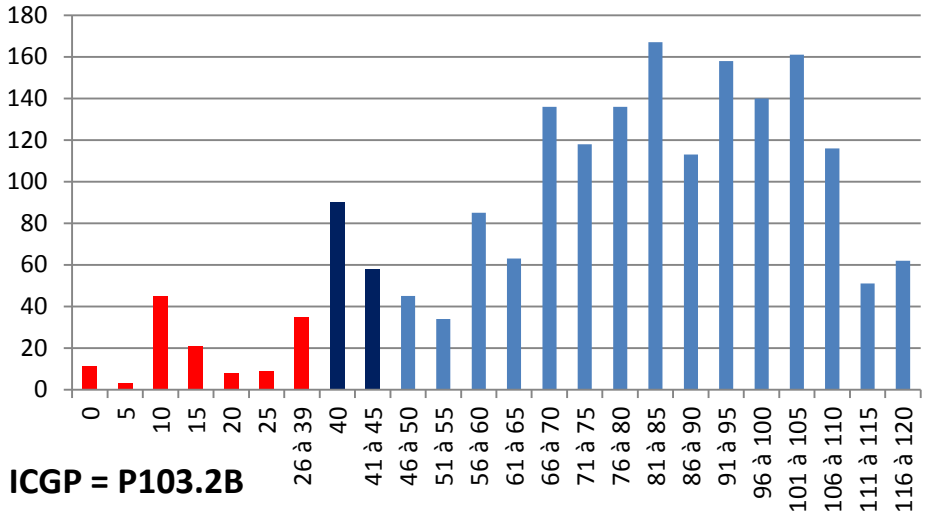

Des aides renforcées à la connaissance et à la gestion patrimoniale :

- Aide aux travaux = 80% de subvention (50% au 9e programme) :
  Pose de compteurs, de prélocalisateurs à poste fixe, télégestion, supervision…
- Aide aux études, à l'acquisition/bancarisation de données = 80% de subvention (50% jusqu'au 31/12/15) : *Etudes patrimoniales / schémas directeurs, constitution de plans et SIG, logiciels de bancarisation de données, d'analyse multicritère…*
- Aide aux études départementales du patrimoine = 80% de subvention

Des conditions d'éligibilités sur les travaux AEP curatifs :

- Rendement primaire > 75% (communes rurales) ou 85% (communes urbaines)
- Existence d'une connaissance patrimoniale suffisante du réseau AEP : ICGP > 40 points, étude diagnostic pour les EPCI urbaines, …
- Part prix de l'eau potable HT > 1,00 €/m^3
- …

Plus de 5 000 compteurs financés de 1992 à 2012

3 000 en 2013-2015
Equipement surtout rural

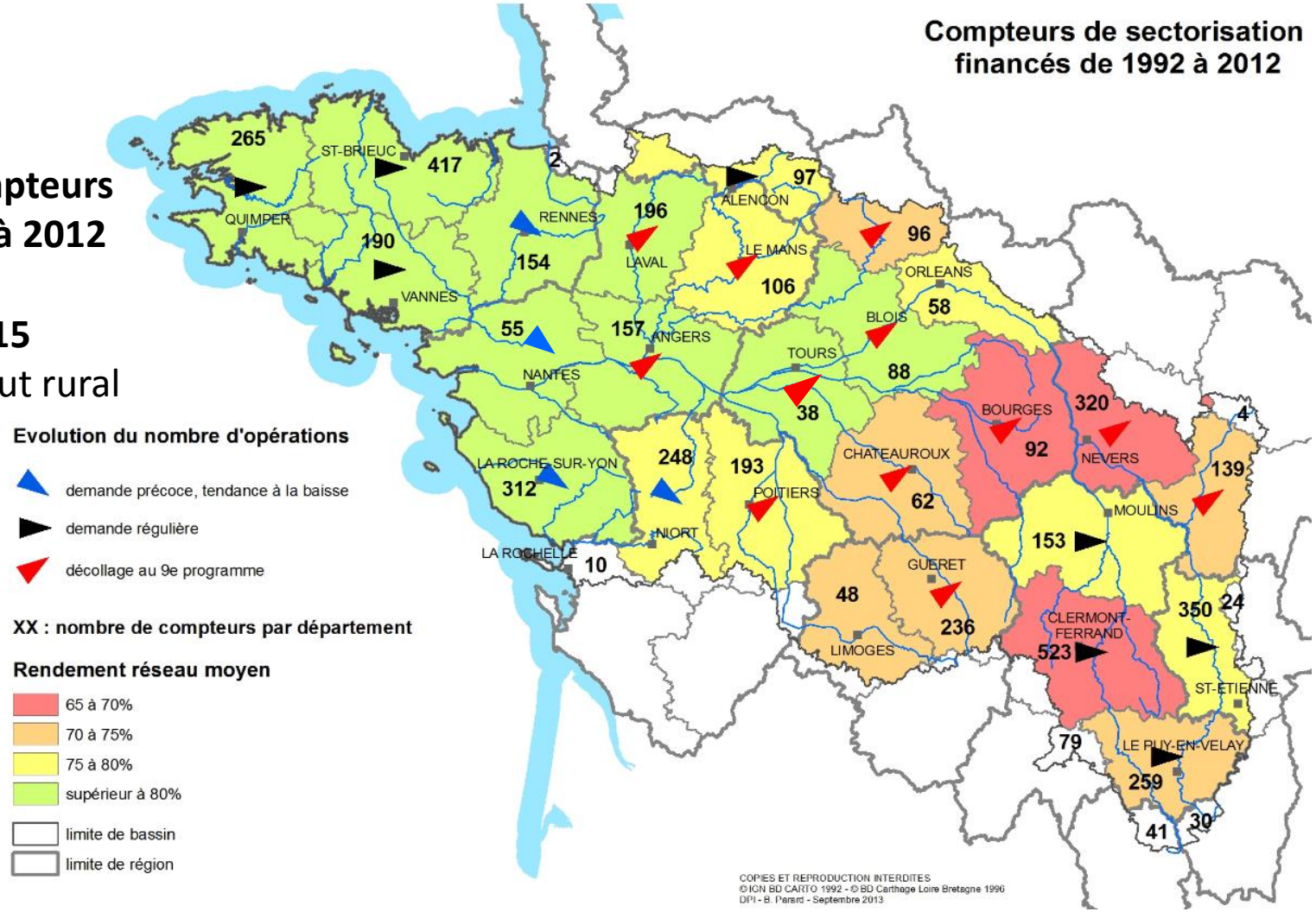

Un appel à projets :

FUITES DANS LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE LANCE UN APPEL À PROJETS

L'agence de l'eau Loire-Bretagne met en place une enveloppe de 20 millions d'euros pour réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable dans les zones de déséquilibre des ressources en eau.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne met en place un dispositif temporaire et exceptionnel pour accompagner les premières collectivités qui s'investiront dans la lutte contre les fuites sur leur réseau d'eau potable, dans les secteurs les plus sensibles du bassin.

Dans le cadre de l'appel à projets, en complément des aides de son programme d'intervention 2013-2018, l'agence pourra aider les collectivités à améliorer les rendements des réseaux par le remplacement des conduites les plus défectueuses. L'enveloppe financière consacrée à ces aides exceptionnelles est de 20 millions d'euros.

L'appel à projets est ouvert au 1er décembre 2016. La date limite de dépôt des dossiers auprès des délégations de l'agence de l'eau est fixée au 30 juin 2017.

Bénéficiaires : les collectivités et leurs groupements, les syndicats d'eau.

Projets éligibles : les travaux de remplacement de conduites réalisés dans le cadre d'un plan d'actions mis en œuvre pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable de la collectivité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Etat des réseaux dans le grand Ouest : Un patrimoine à entretenir

En vous remerciant pour votre attention

Intervention du mercredi 25 janvier 2017

Olivier Brunner – Agence de l'Eau Loire Bretagne